

Comité de projet

Projet solaire photovoltaïque au sol du Vernisson

Commune de Mormant-sur-Vernisson (45)

Salle des Fêtes

Jeudi 30 janvier 2025, 10h30

Etaient présents :

- Florian VAILLIER, Responsable territorial société Melvan
- Blanche PERENNEC, Responsable projets société Melvan
- Patrice VIEUGUÉ, Maire de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux
- Gerard LORENTZ, Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
- Christel OLIVEIRA, Maire de Conflans-sur-Loing
- Vincent DERUMAUX, Maire de Mormant-sur-Vernisson

Introduction :

M. Vaillier de la société Melvan, porteur du projet, présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023. Il présente également la société MELVAN.

Présentation du projet :

M. Vaillier présente le projet solaire photovoltaïque au sol du Vernisson.

L'objectif du projet est de répondre à la volonté d'accélérer le développement de l'énergie solaire photovoltaïque tel que proposé dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, tout en privilégiant les installations sur les sites artificialisés. Ainsi, la centrale pourrait produire 5 790 MWh/an d'électricité décarbonée, soit l'équivalent de la consommation d'environ 2 639 personnes, couvrant ainsi plus de 4,20 % des besoins des habitants de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

Le projet a débuté en janvier 2024, situé sur une parcelle privée d'environ 10 ha. L'équipe projet est constituée du bureau d'études Biotope, de la Chambre d'Agriculture du Loiret et de la société Melvan. Les études faune et flore ont été engagées en janvier 2024 par Biotope.

Un première réunion de travail/concertation avec l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et la mairie de Mormant-sur-Vernisson a été organisée en mars 2024 pour lever les éventuelles difficultés sur le projet (urbanisme notamment).

Une réunion avec les riverains les plus proches du projet, notamment la petite maison (à environ 490 m à vol d'oiseau) et le verger a été organisée le 30/01/2025 en amont du Comité de Projet. Un flyer de présentation du projet sera distribué à l'ensemble des habitants de la commune de Mormant-sur-Vernisson courant mars 2025.

Mme Oliveira pose la question de la distance du projet au lieu-dit la petite maison du sud du projet ?

Mr Vaillier précise qu'elle se situe à 490 mètres.

Pourquoi ce site ? Terrain de moindre enjeu foncier. Explication des attendus du cahier des charges des Appels d'Offre de la Commission de Régulation de l'Énergie (AO CRE).

Situé dans une zone classée NC au sein du Plan Local d'Urbanisme de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, les installations de production d'énergies renouvelables sont autorisées dans ce secteur.

Pour ce qui concerne les enjeux paysagers et patrimoniaux, un renforcement des haies est prévu pour cacher les vues directes. Pour ce qui concerne les enjeux naturels, deux espèces protégées (crapaud calamite et bugrane gluante) ont été identifiées. La mise en place d'une séquence ERC (éviter, réduire, compenser) adaptée aux enjeux du site devra être proposée par le bureau d'étude Biotope pour réduire l'impact du projet. Aucune zone humide identifiée.

Du point de vue agricole, l'étude agro pédologique nécessaire au développement projet a été confiée à la Chambre d'Agriculture du Loiret. La valeur agronomique des parcelles non exploitées en ancienne carrière et aujourd'hui déclarées à la PAC en jachère étant trop importante, la surface du projet a été réduite de 10 ha à 6 ha.

De ce fait le projet ne consomme pas de zone agricole.

Projet envisagé :

Le projet respecte les préconisations du SDIS du Loiret : 2 pistes, interne et externe, plus la présence d'une citerne incendie. Environ 8 000 panneaux seront installés, même si une évolution est possible selon les avancées technologiques. Les clôtures et portails seront choisis sous recommandations du paysagiste. Le projet respecte la Loi ZAN : tables à 1,10 m en point bas et écart de 2 m minimum entre tables, pistes perméables. Les bâtiments techniques (poste de livraison et poste de transformation) seront installés au nord pour le raccordement au réseau.

M. Florian Vaillier pose la question de l'accessibilité par le chemin au nord, y a-t-il un droit de passage accordé ?

M. le Maire de Mormant, Vincent Desrumaux indique que le chemin est propriété de la

Région Centre Val de Loire et que le propriétaire doit disposer d'un droit de passage. Le chemin n'est pas cadastré.

M. le Maire de Mormant, Vincent Desrumaux, questionne sur le remplissage de la citerne ?

M. Florian Vaillier indique que la citerne sera remplie par camions.

M. Patrice Vieugué demande au représentant de Melvan comment se matérialise le passage à petite faune mis en place, un sanglier peut-il passer ?

M. Florian Vaillier indique que les passages à petite faune de 15x15 cm devront être réalisés tous les 30 m en parties basses du grillage.

Raccordement :

Le raccordement du projet est prévu au nord du site.

M. Gerard LORENTZ rappelle que la capacité d'absorption du poste source peut être saturée, et qu'il n'y a pas encore de renforcement prévu du réseau.

M. Vaillier explique que seule la PTF demandée auprès d'ENEDIS à l'issue de l'obtention du PC pourra nous confirmer le lieu du raccordement et la disponibilité sur le réseau.

Modalités économiques :

Le projet sera financé à hauteur de 15% à 20% en fonds propres par la société Melvan. Le reste de l'apport étant contracté sous forme de prêt bancaire. La durée d'exploitation sera comprise entre 30 et 40 ans.

Planning :

Le planning du projet envisagé prévoit un dépôt du permis de construire en mai 2025, suivi de l'instruction, du passage en CDPENAF, de l'avis de la MRAE, et du lancement de l'enquête publique. La mise en service du projet est prévue en fin d'année 2028 après une construction de 8 mois.

Comité de Projet – Projet solaire photovoltaïque au sol du Vernisson

Date du comité de projet : 30/01/2025

Lieu du comité de projet :

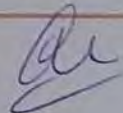
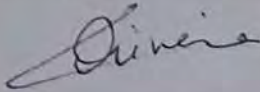
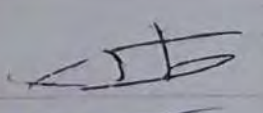

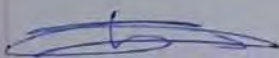
Salle des Fêtes de Mormant-sur-Vernisson

77 rue du Vernisson

45700 Mormant-sur-Vernisson.

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune de Mormant-sur-Vernisson
- Communauté d'Agglomération Montargoise-et-Rives-du-Loing
- Direction Départementale des Territoires du Loiret
- Commune d'Amilly
- Commune de Conflans-sur-Loing
- Commune de Cortrat
- Commune de Solterre
- Commune de Vimory
- Commune de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux
- Commune de Villemandeur
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret

Nom	Prénom	Représentant de	Signature
LORENTZ	Gérard	AME	
OLIVEIRA	Christel	Maire de Conflans/Loing	
VIEUQUE	Patrice	Maire de St Hilaire/Loiret	
DESRIUMAUX	Vincent	Mormant/Loiret	
PERENNEC	Blanche	MELVAN	



Comité de projet

Projet solaire photovoltaïque au sol du Vernisson
Commune de Mormant-sur-Vernisson (45)

Date : 30/ 01/2025
Mairie de Mormant-sur-Vernisson



Sommaire

Tenue du comité de projet :

- Présentation de Melvan
- Cadre juridique du Comité de Projet
- Présentation du Projet
- Signature d'une liste d'émarginement

Après le comité de projet :

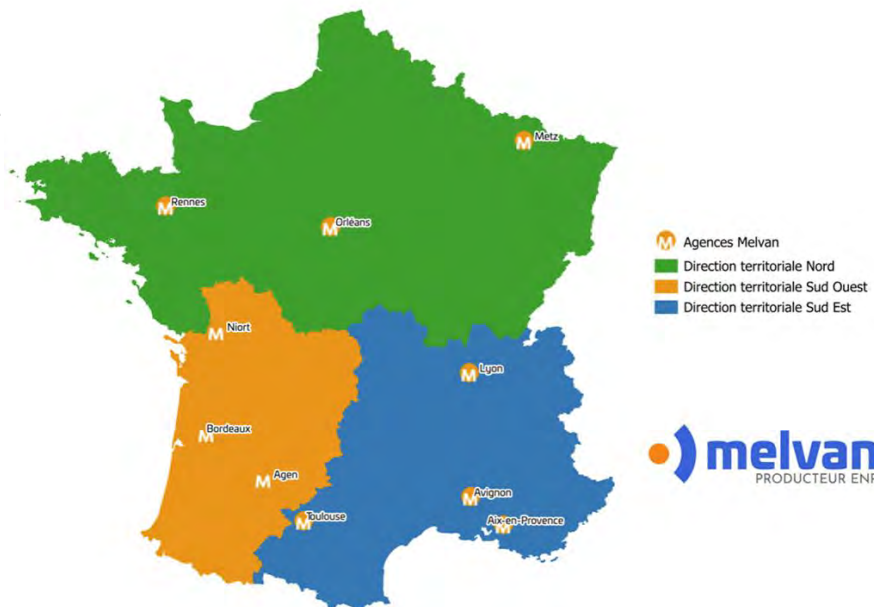
- Compte-rendu du comité de projet
- Réponses apportées aux recommandations et points de vigilance soulevés

I - PRÉSENTATION DE MELVAN



Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer. L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.



Avignon

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

Orléans

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

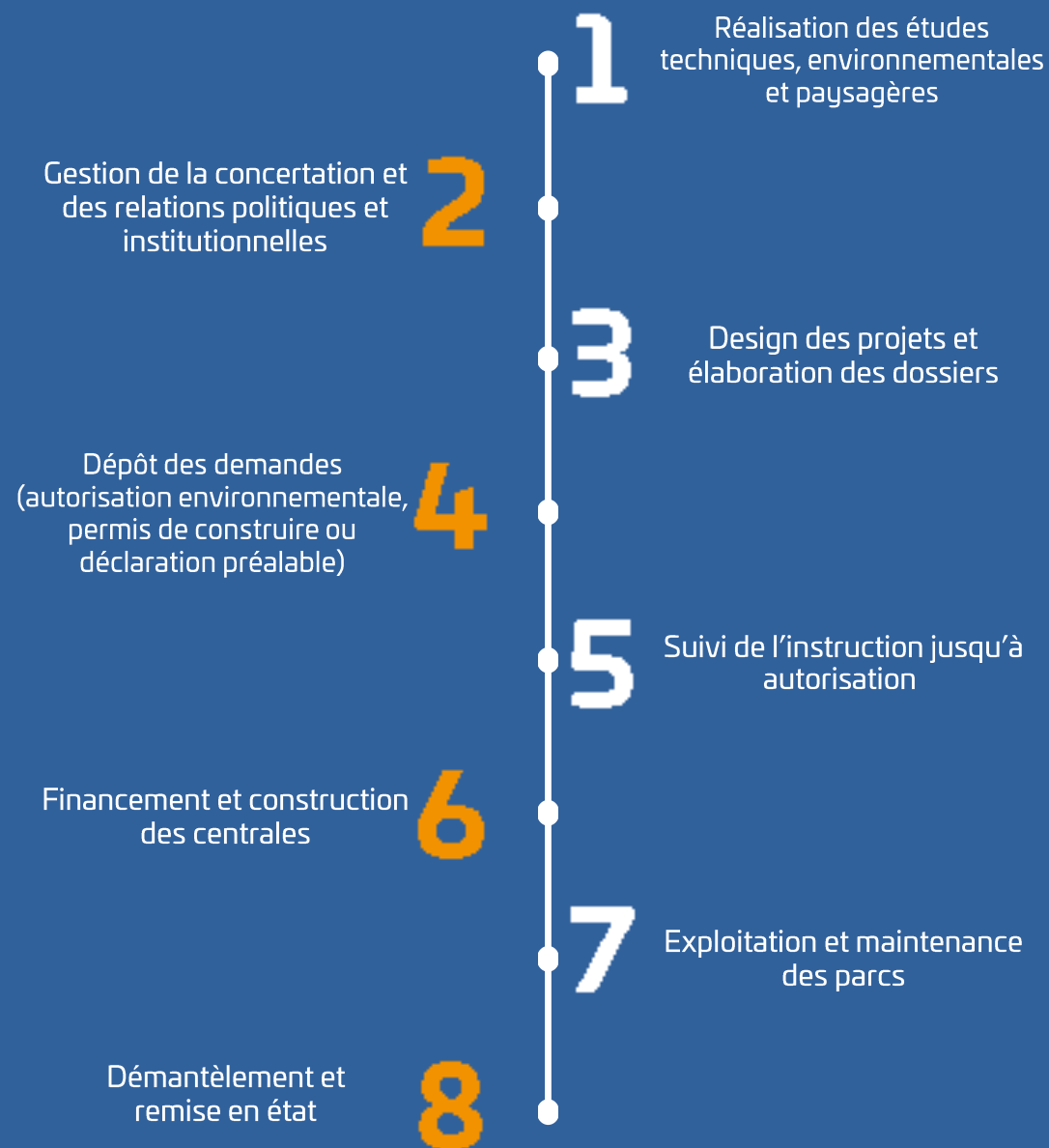
Agences de Développement

Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen

NOTRE MÉTIER

Schéma de cycle de vie d'un projet

Melvan développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (toitures, ombrières, parcs au sol, flottant) associés le cas échéant à des moyens de stockage (stationnaire, hydrogène vert...)



II - CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A- rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Participants au Comité de projet :

Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ Projet Solaire : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
 - Le préfet ou son représentant,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné
- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.
 - toute autre partie intéressée

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Echanges lors du comité de projet:

→ Objectif : débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire.

Le porteur de projet doit présenter au comité de projet :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables.
- Les options de raccordement envisagées.

→ Ces éléments doivent être accessibles au public par voie électronique. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre.

III - Présentation du projet

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;

Présentation du projet : objectifs et enjeux



- Répondre à la volonté d'accélérer le développement de l'énergie solaire photovoltaïque tel que proposé dans la programmation pluri annuelle de l'énergie
- Privilégier les installations sur les sites artificialisés
- Produire 5 790 MWh/an d'électricité décarbonée soit l'équivalent de la consommation d'environ 2 639 personnes, couvrant ainsi plus de 4,20 % des besoins des habitants de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

L'équipe projet



- Réalisation du Volet Naturel ;
- Réalisation du Volet Paysager et des photomontages ;
- Réalisation de l'étude d'impact générale sur l'environnement.



- Réalisation de l'étude Agro-pédologique.

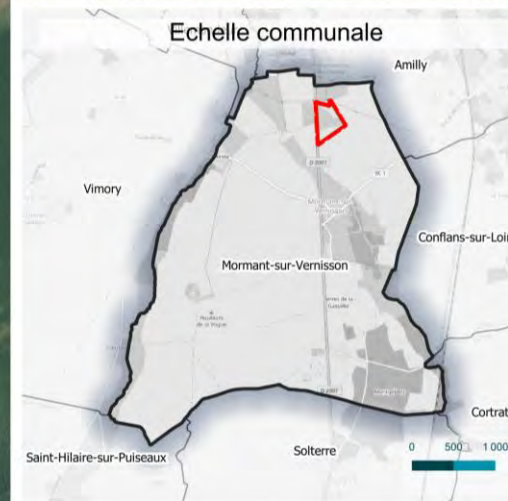
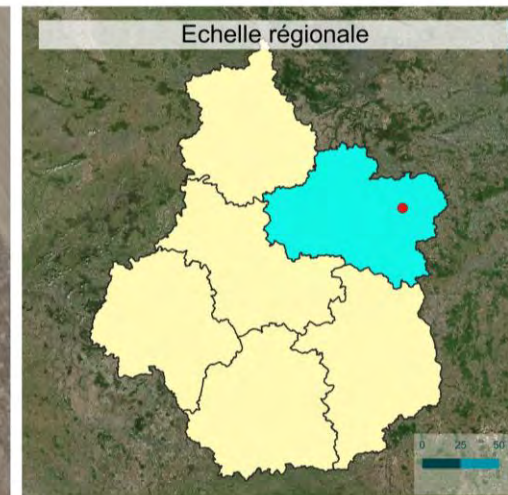


- Pilotage du développement du projet ;
- Conception du permis de construire et suivi de l'instruction du PC.
- Financement/Construction et Exploitation de la centrale solaire

Présentation du projet : Localisation

Généralité sur le site

Commune	Mormant-sur-Vernisson
Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
Surface	Zone d'étude initiale 10,51 ha
Propriétaires	Privé
Références cadastrales	A 102, 103, 104, 383, 386, 388, 390, 392 et 461
Distance aux habitations les plus proches	485 m (Lieu dit « La Petite Maison » situé au sud du projet)
Inscription en ZAE nR	Oui



Localisation du site d'étude

Projet photovoltaïque de Mormant-sur-Vernisson (45)

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Limites administratives**
- Mormant-sur-Vernisson
- Limites communales
- Département du Loiret (45)
- Région Centre-Val de Loire (dont département du Loiret)
- Localisation du projet



Présentation du projet : justification du site

UN SITE ELIGIBLE AU DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

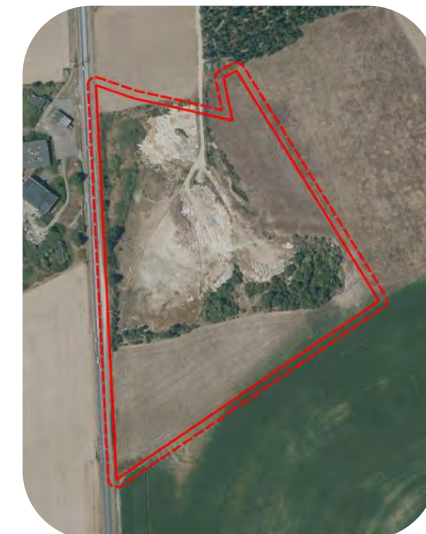
- Il s'agit d'une ancienne carrière exploitée à partir des années 1950, comblée avec des matériaux inertes.
- Le site n'a pas fait l'objet d'une remise en état agricole ou forestière.
- Le site est qualifié en Cas 3 du cahier des charges des Appels d'Offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.
- Une demande de CETI sera effectuée auprès de la DREAL Centre Val de Loire le moment venu.

Cas 3 - le Terrain d'implantation se situe sur un site à moindre enjeu foncier, défini comme suit :

Le site est une ancienne carrière, sauf lorsque la remise en état agricole ou forestière a été prescrite
Ou
une carrière en activité dont la durée de concession restante est supérieure à 25 ans.

Procès-verbal de recollement en vertu de l'article R. 512-39-3 du code de l'environnement (à défaut arrêté préfectoral d'autorisation ICPE)
Ou
Attestation de la municipalité que le site soit une ancienne carrière, permettant sa géolocalisation

Vue de 1950



Vue actuelle

Présentation du projet : justification du site

CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet relève d'une procédure d'évaluation environnementale au titre de la catégorie de projet suivante, prévue en annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement :

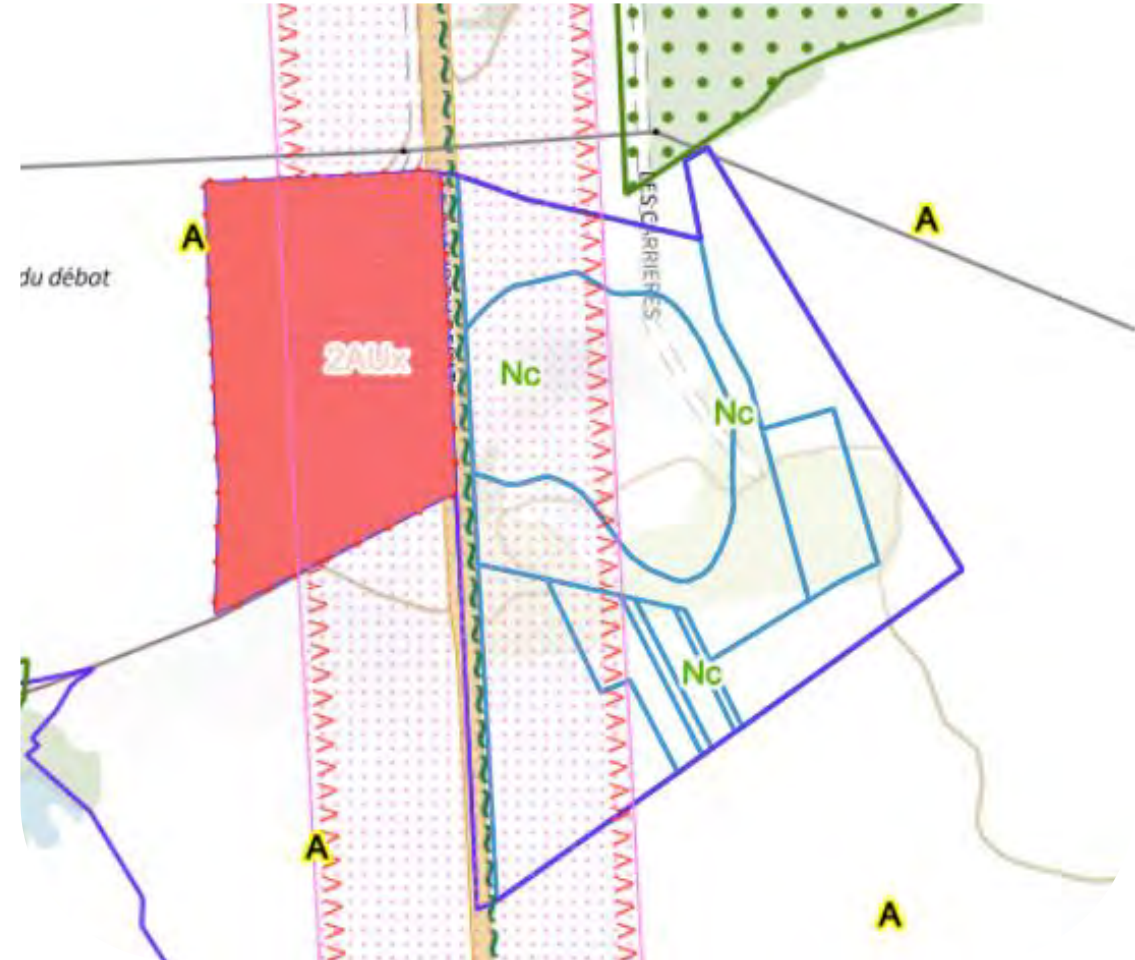
- 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire : installations au sol d'une puissance égale ou supérieure à 1 MW (évaluation environnementale systématique).

Urbanisme : PLUi de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing dont la dernière procédure a été approuvée le 06/12/2022.

Parcelles classées en zone Nc, Secteur spécifiques dédiés aux carrières.

Dans ce secteur, seuls les équipements nécessaires au fonctionnement des constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisés.

La construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol paraît donc compatible sur ce secteur.



Résultats Etudes Environnementales :

VOLET PAYSAGER - Patrimoine

PATRIMOINE CULTUREL

- Aucun monument historique, site classé, SPR n'est situé dans aire d'étude rapprochée (1 km) du projet.
- Dans l'aire d'étude éloignée (5 km) il a été identifié :
 - 11 monuments historiques ;
 - 1 site inscrit ;
 - 1 site classé.
- Les éléments patrimoniaux présents sur le territoire sont principalement localisés au sein de la ville de Montargis et ses alentours.
- Pour l'ensemble de ces éléments patrimoniaux, aucune visibilité ou co-visibilité n'est attendue en raison de l'éloignement vis-à-vis de la ZIP et du contexte paysager environnant.

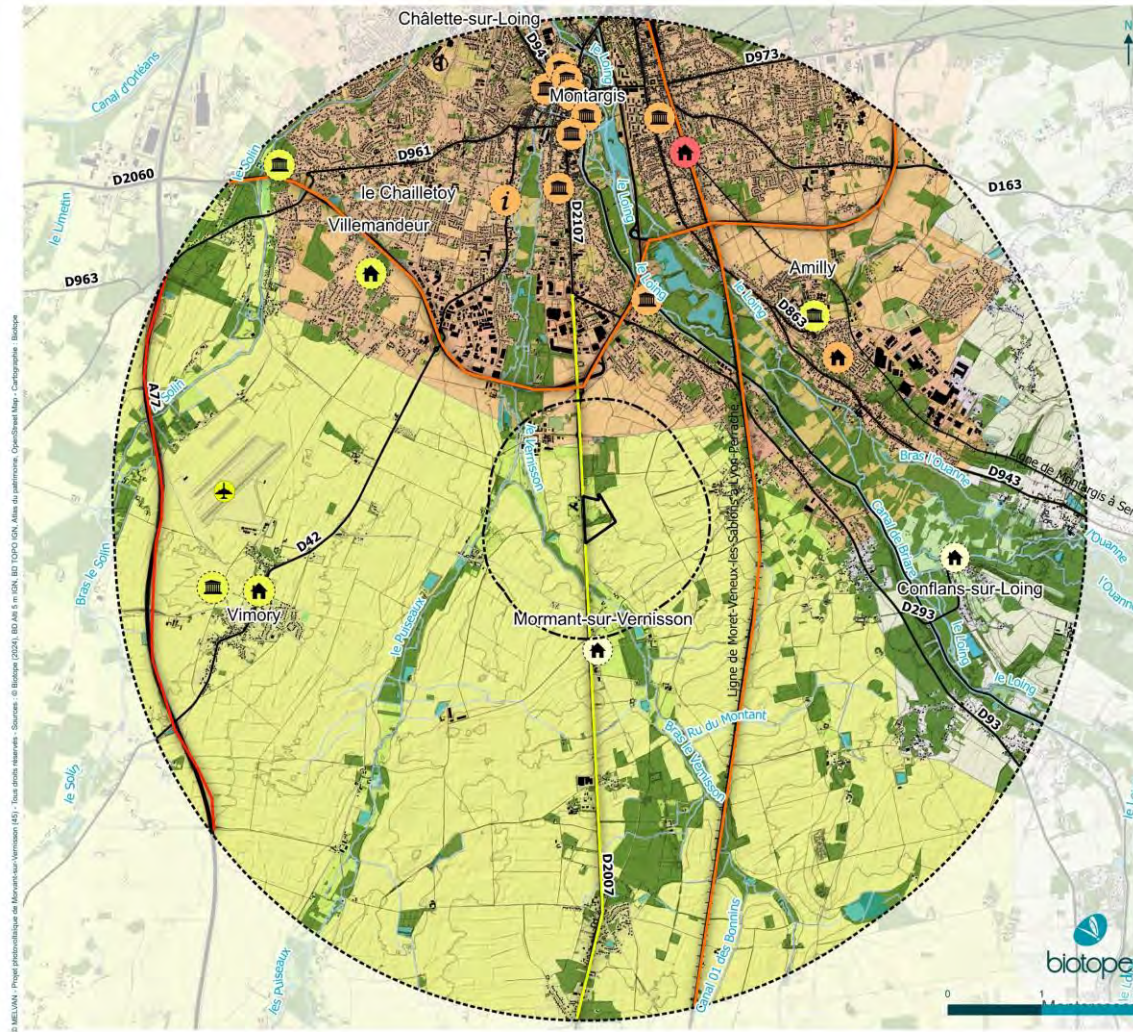


Figure 20 : Carte des enjeux paysagers à l'échelle de l'AEE.



Enjeux paysagers

Projet photovoltaïque de Mormant-sur-Vernisson (45)

- Aire d'étude**
- Aire d'Etude Eloignée (AEE) - 5km
 - - - Aire d'Etude Rapprochée (AER) - 1km
 - ▭ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet
- Enjeux Patrimoine**
- 🏠 Modéré
 - 🏡 Faible
- Habitat**
- 🏰 Fort
 - 🏠 Modéré
 - 🏡 Faible
 - 🏠 Très faible
- Tourisme**
- 📍 Commune touristique - Modéré
- Transport**
- 🚗 A77 - Fort
 - 🛣️ D2060 - Modéré
 - 🚆 Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache - Modéré
 - 🛣️ D2007 - Faible
 - ✈️ Aéroport de Montargis - Vimory - Faible
- Unités paysagères**
- 🟡 Gâtinais sud-ouest - Faible
 - 🟠 Montargis - Modéré

Résultats Etudes Environnementales :

VOLET PAYSAGER – Lieux de vie

Le reportage photographique réalisé aux abords du site montre qu'il y a des visibilité sur la ZIP principalement à l'échelle locale dans le paysage.

Il s'agit d'anticiper l'intégration visuelle depuis les alentours du village de Mormant-sur-Vernisson (perception statique) et depuis la D2007 (perception dynamique).

En considérant cet état de fait, il est recommandé d'aménager la zone de la décharge constituée de remblais en gardant les fourrés de ronciers, à l'ouest le long de la D2007, ainsi que la végétation arborée bordant le talus des monticules en limite sud au niveau de la friche agricole.

Cette dernière sera évitée au regard de son potentiel agronomique révélé par les sondages de la Chambre d'Agriculture permettant ainsi de limiter la perception du projet sur un tronçon réduit de la départementale mais aussi depuis les habitations aux alentours du village de Mormant-sur-Vernisson.



Recommandation d'implantation

Projet photovoltaïque de Mormant-sur-Vernisson (45)

Aire d'étude

- Aire d'Etude Rapprochée (AER) - 1km
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet

Prise de vue

- Photographie

Construction

- Visibilité depuis des habitations

Hydrographie

- Cours d'eau
- Surface hydrographique

Implantation

- Implantation photovoltaïque recommandée



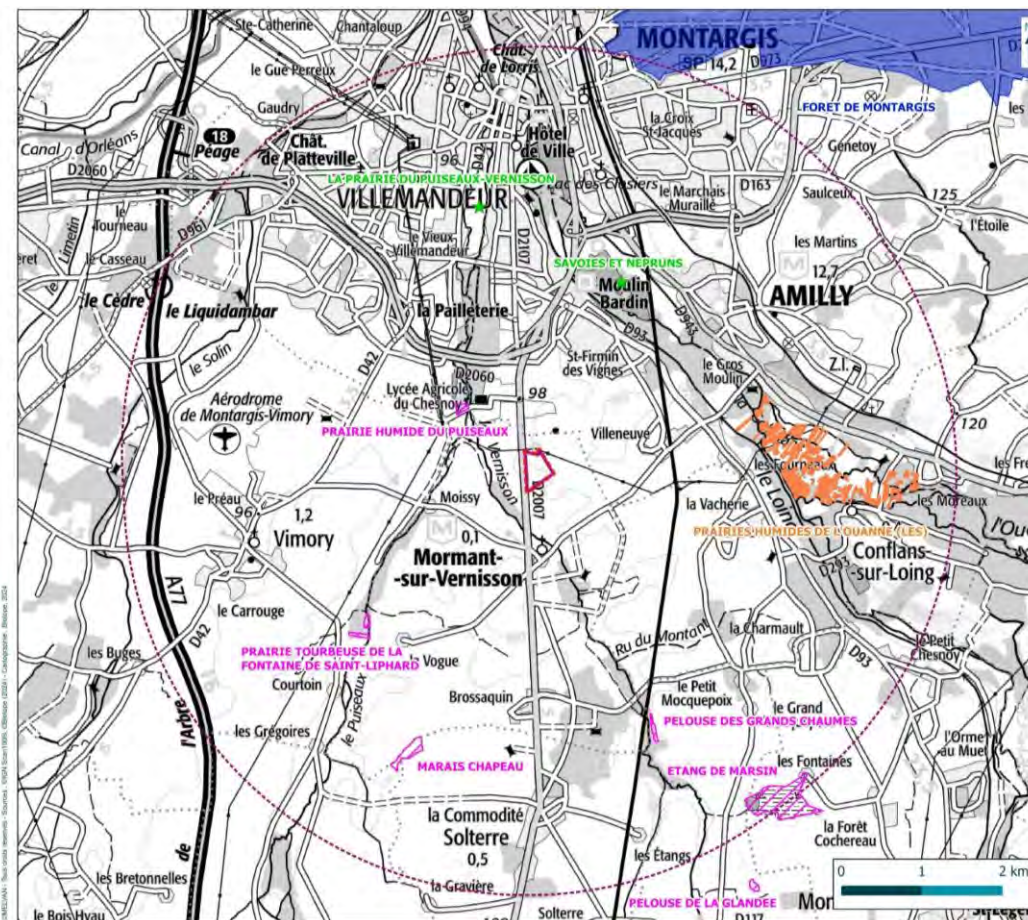
Résultats Etudes Environnementales :

VOLET NATUREL

ZONAGES ECOLOGIQUES

- Cinq zonages d'inventaire du patrimoine naturel ont été identifiés dans l'aire d'étude éloignée. Ce sont tous des ZNIEFF de type I.
- Trois autres zonages d'inventaire du patrimoine naturel sont situés dans l'aire d'étude éloignée :
 - Deux espaces naturels sensibles
 - Un terrain du conservatoire des espaces naturels

Type de zonage	Code	Intitulé	Distance à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN
Zonages d'inventaires				
ZNIEFF1	240031699	Prairie humide du Puisseaux	0,8 km au nord-ouest	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	240030471	Prairie tourbeuse de la fontaine de Saint-Liphard	2,5 km au sud-ouest	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	240031825	Pelouse des Grands Chaumes	3,1 km au sud-est	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	240030480	Marais chapeau	3,3 km au sud-ouest	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	240000544	Étang de Marsin	4,7 km au sud-est	Accès à la fiche complète en ligne
Autres zonages				
Espace naturel sensible	-	Savoies et Nepruns	2,3 km au nord-est	
Espace naturel sensible	-	La prairie de Puisseaux Vernisson	3 km au nord	
Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels	FR1505255	Prairies humides de l'Ouanne (les)	2,3 km à l'est	Accès à la fiche complète en ligne



Zonages d'inventaires et autres zonages du patrimoine naturel

Projet de contrat local au apt de Montargis-sur-Vernisson (AS)
Volet Nature flore (au titre de l'état) environnementale

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (10 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

- #### Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique
- ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

- #### Autres zonages
- Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels
 - Espaces naturels sensibles (ENS)



Compte tenu des espèces concernées par les zonages du patrimoine naturel et de leurs habitats, aucune interaction fonctionnelle n'est attendue entre ces zonages et l'aire d'étude rapprochée.

Aucun zonage réglementaire du patrimoine naturel n'est présent au sein ou à proximité de l'aire d'étude éloignée. Ainsi, une évaluation détaillée des incidences au titre de Natura 2000 n'est pas requise pour ce projet.

Résultats Etudes Environnementales :

VOLET NATUREL – Carte de synthèse des enjeux



Synthèse des enjeux écologiques

Projet de centrale solaire au sol de Mormant-sur-Vernisson (45)
Volet faune-flore de l'étude d'impact environnementale

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (10 m)

Enjeux écologiques

- Négligeable
- Faible
- Modéré
- Fort

Espèce patrimoniale

- Bugrane gluante

Espèce exotique envahissante (nombre de pieds)

- Renouée du Japon
- Robinier faux-acacia



Résultats Etudes Environnementales : VOLET NATUREL – ZONES HUMIDES



Sondages pédologiques

Projet de centrale solaire au sol de Mormant-sur-Verisson (45)
Volet faune-flore de l'étude d'impact environnementale

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (10 m)

- Types de sols
- Non humide
 - Indéterminé (classé non humide)

		Critère Sol			
		Humide	Non humide	Indéterminé	Non évalué
Critère Végétation et/ ou critère flore	Caractéristique de ZH	0 ha ZH avérées			
	Pro parte et non caractéristique de ZH	0 ha ZH avérées	11,841 ha Non ZH	0 ha ZH potentielles	0 ha ZH potentielles
	Non évalué		0 ha Non ZH	0 ha ZH potentielles	0 ha ZH potentielles
Zones artificialisées : 0,088 ha (secteurs ne pouvant constituer des zones humides)					

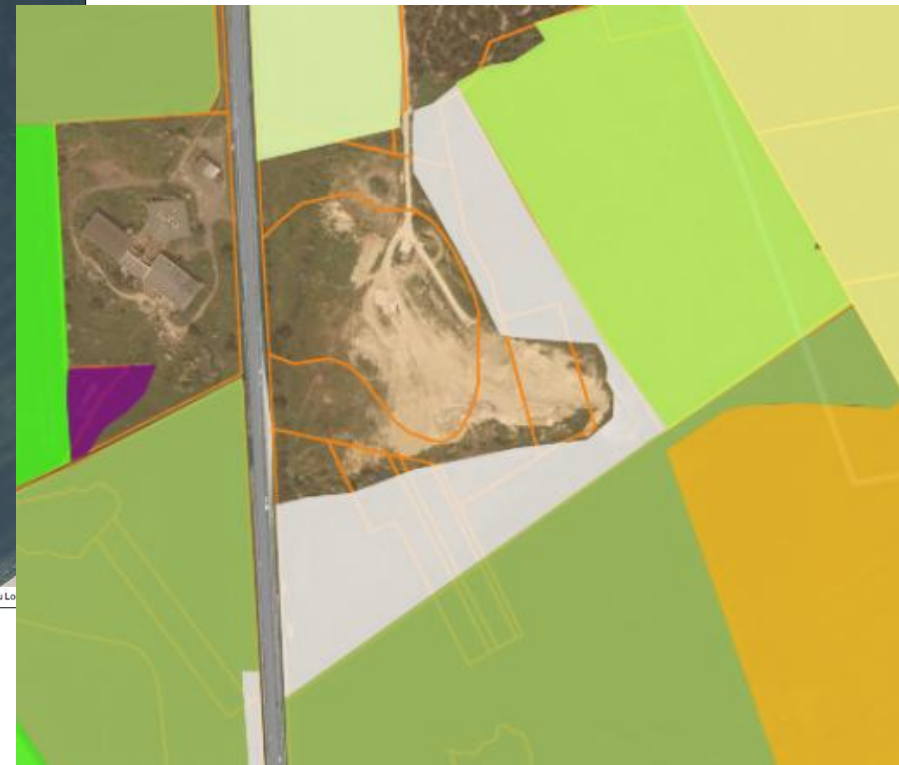
Les recherches de zones humides sur les critères habitats et sol ayant été effectuées sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, on peut en déduire qu'aucune zone humide n'est présente sur le site. |



Résultats Etudes Potentiel Agronomique du site : VOLET AGRICOLE

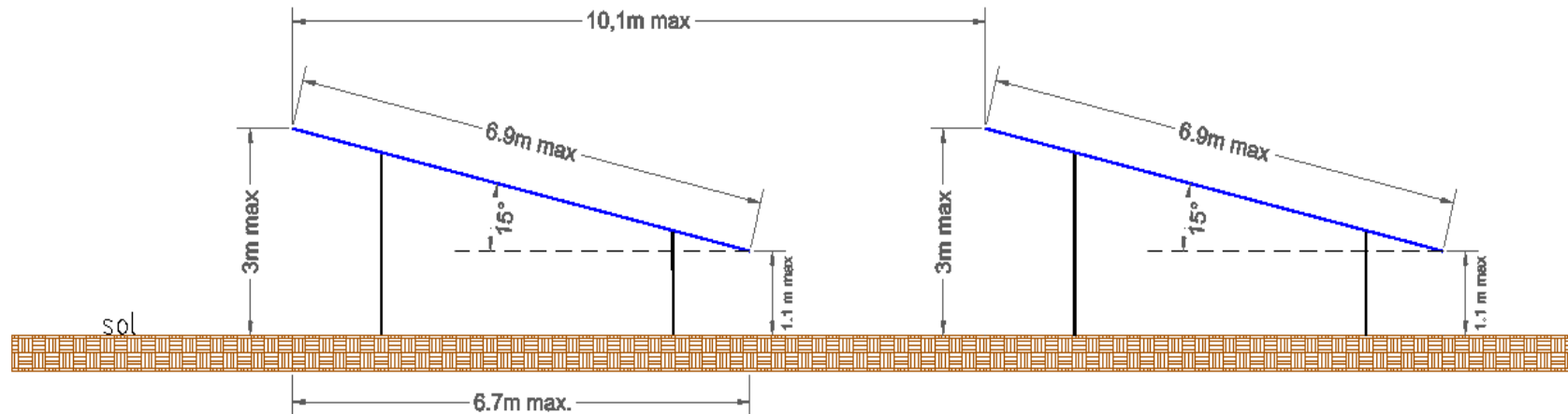
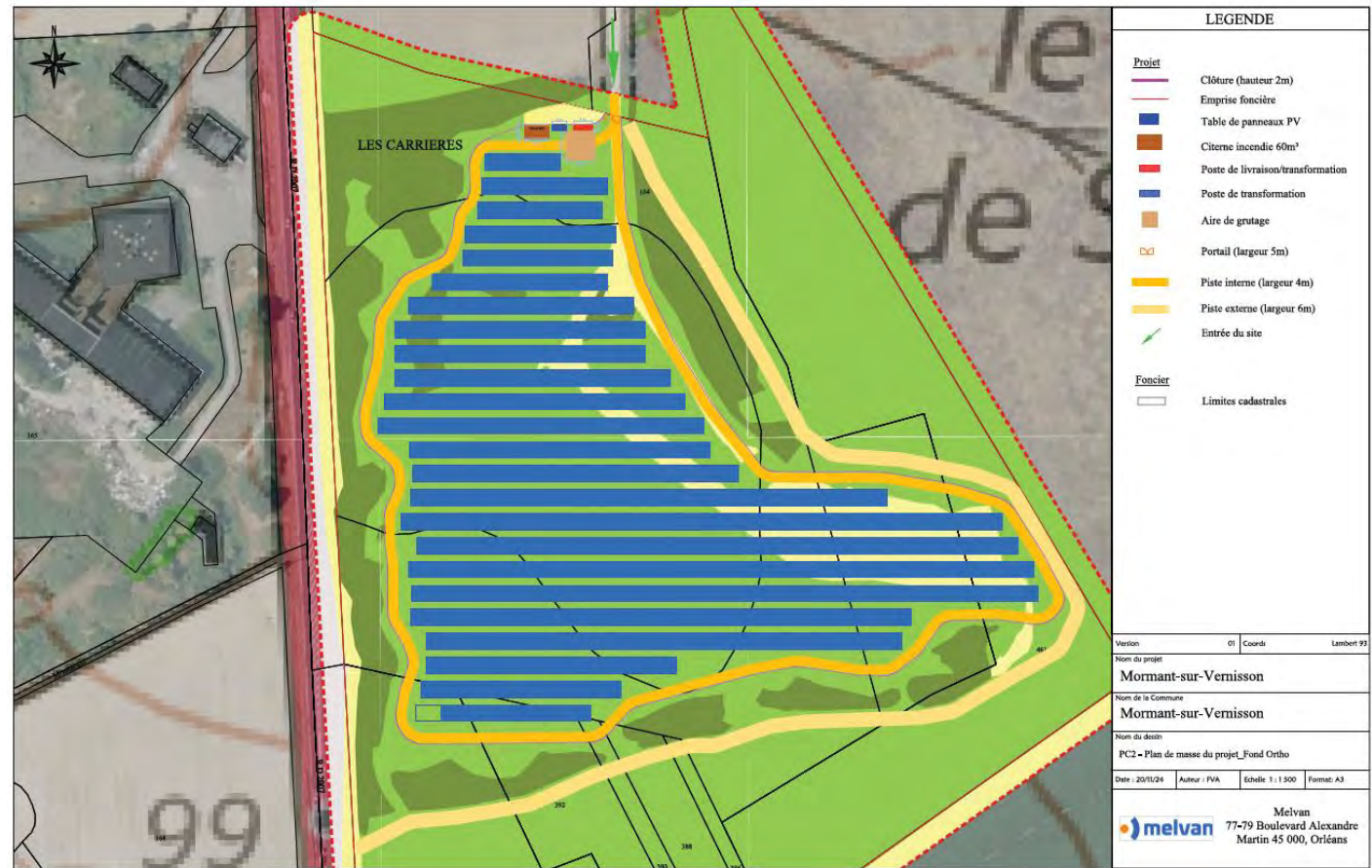


- À la suite des retours de l'étude agro-pédologique de la CA du Loiret, il a été décidé d'équiper uniquement les surfaces classées en indéterminées (-1).
- La surface d'équipement a donc été réduite de 10,5 ha à 6 ha.



PROJET ENVISAGE

Caractéristiques du projet	
Puissance du parc solaire estimée	~ 5 MWc
Nombre de table PV 3V9	303
Nombre de panneaux	8 181
Puissance unitaire des panneaux	610 Wc
Nombre de poste de livraison	1 PDL/PTR de 20 m ² (8 m x 2,5 m)
Nombre de transformateur	1 PTR 15 m ² (6 m x 2,5 m)
Productible calculé	1158 kWh/kWc/an
Production annuelle estimée	5 790 MWh/an



Caractéristiques techniques des projets

Les onduleurs et le poste de livraison



Poste de livraison électrique :
surface d'emprise au sol 20 m²



Exemple : onduleur décentralisé

Caractéristiques techniques des projets

Clôture et portail



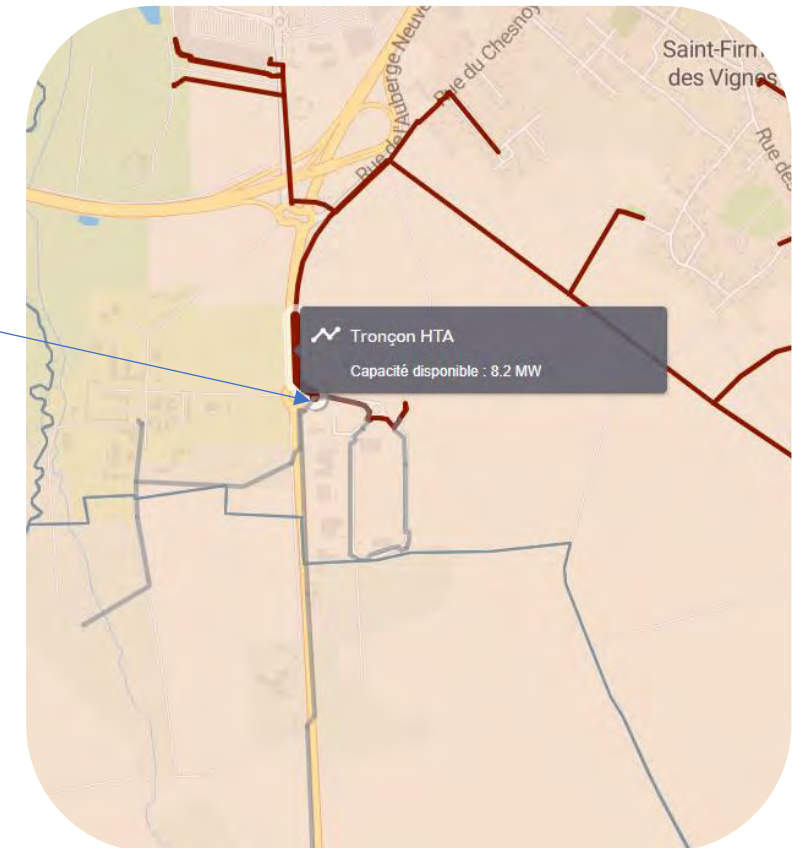
Installation si besoin d'une clôture de 2 m de hauteur type grillage à mouton avec poteaux en bois. Mailles adaptées pour le passage de la petite Faune



Installation si besoin d'un portail de 5 m de largeur et 2 m de hauteur.

IV – RACCORDEMENT ELECTRIQUE

- Situé au sud de l'Agglomération Montargoise et à proximité immédiate de zones d'activités, zones industrielles, Lycée agricole du Chesnoy, il est actuellement envisagé de raccorder la centrale sur une ligne HTA/BT 20 000 V située à proximité du site.
- Le tronçon HTA/BT situé à environ 800 m au Nord du site offre la possibilité de raccorder une puissance de 8,2 MW.
- Cette capacité et solution de raccordement devra être confirmée avec la demande d'une PTF auprès d'ENEDIS une fois le permis de construire du projet obtenu



Modalités économiques et indicateurs financiers du projet

- ▶ Mode d'exploitation : financement et construction en propre par la société MELVAN, avec l'intervention d'une société dédiée ;
- ▶ Le montant global de l'investissement est estimé à ce jour à hauteur environ 5 Millions d'euros ;
- ▶ Contractualisation foncière : mise à disposition du site via la signature d'un bail emphytéotique notarié pour une durée d'exploitation de 30 ans.
- ▶ Fiscalité liée à la centrale solaire :

	Total annuel	Département		Commune		EPCI	
	Montant (€/an)	Taux (%)	Montant (€/an)	Taux (%)	Montant (€/an)	Taux (%)	Montant (€/an)
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	498	-	-	-	-	100%	498
CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	-	47%	-	-	-	53%	-
IFER (Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux)	29 989	30%	8 997	20%	5 998	50%	14 995
TF (Taxe Foncière)	491	-	-	100%	491	-	-
Taxe d'aménagement	-	33%	-	67%	-	-	-
Recettes fiscales globales	30 979	29%	8 997	22%	6 489	49%	15 493

PLANNING PREVISIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET

	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Signature de la PDB				■																				
Lancement des études					■	■	■	■																
Etude d'impact					■	■	■	■																
Dépôt du permis de construire									■															
Instruction									■	■	■	■												
Candidature AO CRE													■											
Raccordement													■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Financement du projet																					■	■		
Signature du bail																					■			
Construction de la centrale																					■	■	■	■
MSI																								■



Florian VAILLIER

Responsable projets

77 – 79 Boulevard Alexandre Martin

45000 Orléans

07 86 11 61 43

f.vaillier@melvan.eu

Blanche PERENNEC

Responsable projets

77 – 79 Boulevard Alexandre Martin

45000 Orléans

07 84 58 78 91

b.perennec@melvan.eu

